



Flines-les-Râches, le 13 juillet 2020

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2020, suite à la convocation du 19 juin 2020, exceptionnellement en salle d'œuvres municipale afin de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale liées au Covid-19.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Muriel Doudok, Simon Lesur, Philippe Martin, Carine Olejniczak, Philippe Pollet, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nicole Roger, Yves Fauquette, Pierrette Loquet, Sylvie Lowys, Pierre Descatoire, Christophe Dumoulin, Christelle Lambert, Jimmy Jaworowski, Jérôme Deneuillers, Charafa Ben Lebsir, Fanny Chrétien, Martine Warin Montet, Jean-Jacques Martinache, Christian Lannoy, Noëllie Rapisarda, Jennifer Letot.

Excusés : MM. D. Verbrugghe, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Nicole Roger
J. M. Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean Paul Copin.

Absent : néant

Madame Annie Monnier est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire accueille deux nouveaux élus, Madame Letot et Monsieur Martinache, remplaçant Messieurs Zabinski et Coulon, démissionnaires.

Madame Letot demande la parole et s'interroge sur la présence de Madame Marmousez au côté des élus.

Madame le Maire répond que Madame Marmousez, depuis des dizaines d'années prend des notes lors de chaque conseil municipal et les communique au maire de façon informelle et sans lien administratif avec la commune.

Etaients à l'ordre du jour les points suivants :

1. Adoption du compte rendu de la réunion du 24 mai 2020

Sans observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Finances communales

2.1 Compte de gestion 2019 du Receveur municipal

Ce Compte de Gestion retrace les opérations comptables et budgétaires du receveur municipal pour notre commune pour 2019. Rigoureusement identique au compte administratif, il est adopté à l'unanimité.

2.2 Compte administratif 2019 du Maire

Le compte administratif rapproche les dépenses et recettes effectivement réalisées au cours de l'année 2019 avec les prévisions du budget primitif et des décisions budgétaires modificatives.

Il est détaillé comme suit par Madame le Maire.

Les recettes de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 3 772.382,12 €

Chapitre 013 : remboursement rémunérations : 111 997,04 € en légère hausse

Chapitre 70 : produits des services et domaines : 363 040,07 € en légère hausse

Chapitre 73 : impôts et taxes : 2 362 049,13 € légère hausse due à l'augmentation des bases de l'Etat pour les taxes locales.

Chapitre 74 : dotations et participations : 881 728,51 € en légère baisse liée à la baisse du Fonds Départemental de la taxe professionnelle et à la participation au fonctionnement du gymnase par le Département.

Chapitre 75 : Produits Gestion Courante : 35 351,57 €
(location salles et Poste)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 18 215,80 €

Les dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 3 212 438,82 €

Chapitre 011 : Charges générales : 892 178,53 € légère hausse due au surcoût de l'enlèvement de nombreux dépôts sauvages (amiante...) et à une mission d'archivage.

Chapitre 012 : Rémunérations : 1 741 477,23 € légère hausse due au remplacement d'agents en arrêt maladie (voir compensation au chapitre 013 recettes de fonctionnement en hausse aussi).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion : 354 163,52 € en hausse due notamment à une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la crèche et à la participation financière à l'école privée St Michel pour les enfants flinois de plus de 3 ans en maternelle (baisse de l'âge de scolarisation).

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : 93 028,60 € en baisse.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 4 351,18 € en baisse.

Chapitre 68 : Amortissements : 127 239,76 €
opération d'ordre

Les recettes d'investissement :

Elles s'élèvent à 1 059 891,03 €

Chapitre 13 . Subventions Douaisis Agglo : 123 214,00 €
Subvention Etat DSIL : 79 428,28 €

Chapitre 16 .Emprunt : 99 500,00 €
Achat immeuble 4 rue du moulin

Chapitre 10 .Fonds Compensation TVA: 113 117,53 €
.Taxes aménagement: 45 384,97 €
.Excédent capitalisé: 472 005,89 €

Chapitre 040.Provisions : 127 239,76 €

Opération d'ordre

Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à 1.101.651,66€

- Chap 20	-Etudes :	15 003,00 €
- Chap 21	-Achat immeuble :	138 097,69 €
	4, rue du Moulin	
	Travaux voiries :	418 622,99 €
	écoles, vestiaires foot	
	- Plaine de jeux :	57 973,83 €
	matériels scolaires et centre aéré,	
	meublier scolaire	
	-Columbarium :	7 878,00 €
	-Eclairage public :	16 409,27 €
	-Matériel services techniques et mobilier	
	urbain :	8 983,71 €
-Chap 23	-Travaux blocs sanitaires :	160 757,06 €
	école Brossolette	
-Chap 16	-Capital des emprunts :	268 822,92 €
	-Agence de l'eau :	9 103,19 €

Résultats :

- Section de Fonctionnement
Cette section se clôture avec un excédent de 727 355,32 €
dont excédent 2018 de 167 412,02 €

- Section d'Investissement
Elle se clôture avec un déficit de 214 939,42 €
dont déficit 2018 de 173 178,79 €

Les restes à réaliser de cette section se clôturent
avec un déficit de 309 719,40 €

- Solde final : un excédent de 202 696,50 €

Monsieur Lannoy reconnaît la bonne gestion de la commune mais s'interroge sur les ratios communaux et sur le fait que la commune a peu de marges de manœuvre car les recettes de fonctionnement sont peu élevées par rapport aux communes de même strate d'habitants. Le revenu médian des habitants flinois étant selon lui un des plus élevés de l'agglomération, la stagnation des recettes conduit à une gestion «low cost ».

Madame Le Maire a détaillé les principales recettes de la commune sur lesquelles il n'y a pas d'actions possibles. Il n'y a que sur les impôts locaux qu'on peut agir. Ce à quoi Monsieur Lannoy a répondu qu'on aurait dû les augmenter. Des explications sont ensuite données, à la demande de Monsieur Lannoy sur les chapitres 012 rémunérations et 21-23 travaux.

Madame Warin s'interroge sur le tiers lieu, son but et le coût de cette opération. Madame Le Maire explique que ce point a fait l'objet d'explications dans plusieurs conseils municipaux. Madame Warin répond qu'elle a été éloignée de la commune pendant plusieurs années. Madame Le Maire précise que ces informations ont également fait l'objet de plusieurs parutions sur le Flin'Infos et le site internet de la commune et que lorsqu'on s'engage dans la vie politique, on s'intéresse à la vie de son village. Toutefois il en sera donné explications lors d'un prochain conseil municipal.

Madame Le Maire s'est davantage étendue sur le coût de la crise sanitaire pour la ville, qui impacte les budgets : 31000 euros ont été dépensés en masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien. La salle des fêtes qui n'a pas été louée engendre aussi un manque à

gagner, comme la cantine gratuite pour les enfants du personnel soignant. La ville a aussi un manque à gagner au niveau des inscriptions aux centres aérés. Malgré tout, les économies de charges et de personnel contrebalancent un peu ces pertes. Au total, la ville enregistre un reste à charge de 16 000 euros. Risque à charge qui risque de s'aggraver selon l'évolution de l'état sanitaire. Madame Annie Monnier, 1^{ère} adjointe, met au vote ce compte administratif qui est adopté par 23 voix et 5 contre.

2.3 Affectation des Résultats

Il y a obligation d'annuler le déficit éventuel d'investissement, restes à réaliser inclus, soit pour l'année 2019 de 524 658,82 €.

Cette annulation se fait en puisant dans l'excédent de fonctionnement de 727 355,32 €.

Il est donc décidé à l'unanimité l'affectation des résultats suivante :

- 002 Recette de fonctionnement – Excédent : 202 696,50 €
- 1068 Recette d'investissement – Excédent capitalisé : 524 658,82 €

2.4 Rapport d'orientations budgétaires (ROB)

Ce ROB doit initialement être débattu deux mois avant le vote du budget primitif. Exceptionnellement cette année avec l'épidémie COVID 19, ce débat est autorisé lors de la même séance.

Madame le Maire présente d'abord les incidences de la loi de Finance 2020 sur les collectivités dont la réforme de la taxe d'habitation et la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat entre autres.

Suivent ensuite les éléments de comparaison avec les années précédentes, en dépenses et recettes, en capacité d'autofinancement et de désendettement de la commune.

2.5 Amortissement des biens acquis en 2019

Il y a obligation d'amortir les biens acquis en 2019 et d'intégrer avec les précédents cet amortissement au budget primitif 2020.

L'amortissement 2019 se monte à 17 495,21 € et cumulé aux années précédentes encore en cours, à 133 050,07 €.

Une opération d'ordre les reprendra en dépenses de fonctionnement (chapitre 68) et en recettes d'investissement (chapitre 28).

Cette opération est acceptée à l'unanimité.

2.6 Taux d'imposition communaux

Madame le Maire rappelle qu'à partir de cette année, le conseil municipal ne pourra plus moduler le taux de la taxe d'habitation suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Elle propose ensuite de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux restants, à savoir taxe foncière pour le bâti et taxe foncière pour le non bâti.

Cette proposition est adoptée par 24 voix pour et 5 abstentions.

2.7 Subventions aux associations

Le conseil municipal à l'unanimité renouvelle les subventions aux associations à même hauteur que l'année dernière.

2.8 Tarifs communaux

Cette année encore il n'est pas proposé d'augmentation des tarifs communaux.

2.9 Budget Primitif 2020

Madame le Maire présente le projet du budget primitif 2020 qui reprend les orientations budgétaires débattues précédemment ainsi que les incidences en dépenses et recettes liées à l'épidémie COVID 19.

-La section de fonctionnement, équilibrée à 3 942.874,50 € se décompose comme suit :

Recettes de fonctionnement :

.Chap 13	Atténuation de charges :	50 000,00 €
	Remboursement de personnel	
.Chap 70	Produits des services :	320 000,00 €
.Chap 73	Impôts et taxes :	2.355.923,00 €
.Chap 74	Dotations et participations :	907.225,00 €
.Chap 75	Autres Produits :	35 000,00 €
	(locations immeuble et salles)	
.Chap 77	Produits exceptionnels :	72 000,00 €
	Dont 65 000,00 € pénalités à entreprise	
.Chap 002	Excédent 2019 fonctionnement :	202 696,50 €

Dépenses de fonctionnement :

.Chap 011	Charges générales :	860.000,00 €
.Chap 012	Charges de personnel :	1.818.500,00 €
.Chap 65	Autres charges de gestion courante :	364 000,00 €
.Chap 66	Charges financières :	100.000,00 €
.Chap 67	Charges exceptionnelles :	9.000,00 €
.Chap 022	Dépenses imprévues :	150.000,00 €
.Chap 023	Prélèvement à la section d'investissement :	506.374,50 €
.Chap 042	Amortissement :	135 000,00 €

-La section d'investissement s'équilibre à 2.298.432,49 €

Les recettes d'investissement :

.Chap 10	.Excédent capitalisé :	524.658,82 €
	.Fonds de compensation de la TVA :	100.000,00 €
	.Taxes d'aménagement :	49.000,00 €

-Divers chapitres

	.Restes à réaliser 2019 :	234.619,60 €
	.Régularisation de la vente de l'ancien couvent :	632.179,57 €
.Chap 021	.le virement du fractionnement :	506.374,50 €
.Chap 28	.Amortissements :	135.000,00 €
.Chap 13	.Subventions :	116.600,00 €

Les dépenses d'investissement :

.Chap 001	.Déficit d'investissement 2019 :	214939,42 €
.Divers chapitres		
	.Restes à réaliser 2019 :	544.339,00 €
	.Régularisation vente ancien couvent:	632.179,57 €
.Chap 20	.Etudes(révision PLU) :	15.000,00 €
.Chap 21	.Immobilisations corporelles :	300.700,00 €
.Chap 23	.Immobilisations en cours :	305.000,00 €
.Chap 16	.Capital de la dette :	256.000,00 €
	Emprunt agence de l'eau :	9.200,00 €

Mis au vote, ce budget primitif 2020 est adopté par 24 voix et 5 contre.

Lors de ce point, Monsieur Lannoy s'interroge sur les dépenses réalisées à l'ancien couvent depuis son acquisition en 2002 et sur le fait qu'on aurait certainement pu y faire quelque chose de plus qualitatif.

Après détail des dépenses effectuées et du coût d'achat, il est rappelé l'appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé auprès de 94 bailleurs publics et investisseurs privés sur la commune, suivi ensuite par un appel à projet spécifique ancien couvent où seuls 2 investisseurs privés ont répondu, en accord avec un bailleur public avec des projets similaires pour les logements locatifs et avec une cession à l'euro symbolique pour équilibrer le projet.

Il est également précisé que l'estimation du domaine aurait été ramenée à l'euro symbolique si il y avait eu prise en compte des coûts de démolitions et de confortement obligatoires. Dans notre cas, ce montant estimé pourra servir à se substituer année après année, aux pénalités financières liées au manque de logements locatifs sociaux de la commune.

3. Intercommunalité

3.1 Siden Sian .Contribution 2020 au service de défense extérieure contre l'incendie.

La commune a délégué sa compétence défense extérieure contre l'incendie au Siden Sian qui en propose la fiscalisation. Le conseil municipal à l'unanimité refuse cette fiscalisation et règlera cette cotisation (5€ par habitant) sur le budget communal.

3.2. Révision du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux(SAGE) Scarpe Aval.
Le Conseil Municipal y donne à l'unanimité un avis favorable.

3.3. Fonds de concours 2020 de Douaisis Agglo

Il est décidé de mettre en réserve ce fonds qui nous est réservé annuellement pour 36.625 €.Il sera cumulé avec le solde 2019 pour un total de 86 500 €.

4.Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Le Conseil Municipal renouvelle sa participation à leur regroupement de commande pour les travaux de reliure et restauration de nos documents d'archives et de fourniture de papier permanent(imprimés officiels de nos délibérations).

5.Personnel

5.1. Création d'un poste de Gardien brigadier de Police Municipale.

Afin de renforcer le service existant, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de procéder au recrutement d'un deuxième agent. Monsieur Martinache trouve que le recrutement d'un ASVP aurait été plus approprié. Il lui a été répondu que l'ASVP n'a pas les mêmes responsabilités et pouvoir de verbalisation que le policier municipal.

5.2. Prime exceptionnelle en application du décret du 14/05/2020 (Covid 19).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette prime aux agents qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime est plafonnée à 500 euros par agent.

5.3. Tableau des effectifs

A la demande du Centre de Gestion de la Fonction Publique, un complément d'information est apporté au tableau des effectifs du personnel établi le 29 juin 2010.

5.4. Recrutement d'agents saisonniers et de remplacement.

Comme chaque année, le recrutement de personnel saisonnier, essentiellement pour l'Accueil Collectif de Mineurs et de personnel de remplacement, est autorisé.

6. Commande Publique.

6.1. Représentation de la commune

Madame Le Maire est autorisée à représenter la commune dans le cadre des marchés publics ne relevant pas de la procédure d'appels d'offres et à attribuer signer et notifier les marchés publics non formalisés.

6.2. Marché de restauration scolaire 2021/2022

Il est rappelé le marché de restauration de 2020, intégrant de l'alimentation bio et locale en application par anticipation de la Loi Egalim.

Il y a lieu de procéder au lancement de la nouvelle procédure pour les années 2021 2022.

Le Conseil Municipal l'autorise par le biais d'un marché à procédure adaptée dont le cahier des charges intégrera une augmentation du pourcentage des produits bio, locaux et labellisés.

7. Questions diverses

Madame Le Maire indique que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu avant fin juillet pour revoir les délégations suite aux démissions et demande à l'opposition de communiquer le nom des candidats à :

- la Commission d'appel d'offres (un titulaire-un suppléant)
- la Commission de révision du PLU (un membre)
- la Commission Communale d'impôts directs.